

PROJET LE NORDELEC

Compte rendu de la rencontre préparatoire avec le promoteur du projet Le Nordelec

Le 19 janvier 2012, de 15h30 à 17h00 à l'OCPM

Participants :

Commission :

- Hélène Laperrière, présidente
- Dominique Ollivier, commissaire
- Jean Caouette, commissaire

Promoteur :

- Michel Dufresne, vice-président | design urbain IBI-CHBA
- Rosalie Hubert, urbaniste IBI-CHBA

OCPM :

- Olivier Légaré, analyste de la commission

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, Mme Hélène Laperrière, souhaite la bienvenue aux participants et invite les représentants de la Ville à se présenter. La présidente présente son équipe : Mme Dominique Ollivier, commissaire, M. Jean Caouette, commissaire, et M. Olivier Légaré, analyste. L'ordre du jour est ensuite distribué.

2. Le cadre de la consultation publique

○ Mandat de l'OCPM

Mme Laperrière explique que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil de la Ville ou le comité exécutif.

○ Mandat de la Commission

Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public.

3. Généralités sur la consultation publique

- **L'objet de la consultation**

L'objet de la consultation est le « Règlement modifiant le règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec située au 1751, rue Richardson, à des fins d'habitation et de commerce, et la construction d'immeubles, à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains adjacents portant les numéros de lot 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 (06-039) ».

- **Les deux phases : 1- Information et 2- Avis des citoyens**

Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à présenter toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. La deuxième phase est consacrée à l'audition des mémoires oraux et écrits.

- **Calendrier, horaire et lieu**

La séance d'information aura lieu au sous-sol de l'Église Saint-Charles le 31 janvier à 19h. L'audition des mémoires aura lieu au même endroit le 21 février à 19h. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu.

4. Attentes de l'OCPM à l'endroit des représentants du promoteur

- **Désignation d'un porte-parole**

Deux représentants du consultant assisteront aux séances d'information. Mme Rosalie Hubert fera la présentation du projet de règlement et M. Michel Dufresne répondra aux questions ou les redirigera, le cas échéant, aux experts désignés. M. John Piazza du Groupe El-Ad sera également présent.

- **Présence aux séances publiques**

En plus des trois représentants mentionnés plus haut, le promoteur a invité Mme Myriam Villemont chargée de projet pour l'étude d'impact sur la circulation et le stationnement effectuée par la firme Cima+ (présence à confirmer).

5. Le support logistique et la documentation

Toute communication entre le promoteur et la commission sera assurée par M. Olivier Légaré. Toute documentation additionnelle jugée pertinente devra lui être remise ou à M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'OCPM.

6. Varia

Rien n'a été ajouté à la rubrique Varia.